

Avis de constitution

SOCIETE « MONBILI MOBILITY SOLUTIONS » en abrégé « MMS »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CARREFOUR PETRO IVOIRE-LOT 29-ILOT 11, Lot 29, Ilot
11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 07/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MONBILI MOBILITY SOLUTIONS »

en abrégé « MMS »

Objet : La société a pour objet en Cote d'Ivoire et à l'étranger :

-DEVELOPPEMENT, PRODUCTION ET
DISTRIBUTION DE SOLUTIONS DE MOBILITE ELECTRIQUE
-DEVELOPPEMENT, MODIFICATION ET
ASSEMBLAGE AUTOMOBILE(MOTO, VOITURE)
-SERVICE DE CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE
-PRESTATION DE SERVICE AUTOMOBILE:
DIAGNOSTIC,ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE TOUTE
MARQUE DE VEHICULE
-SERVICE DE LOCATION ET LIVRAISON
-FORMATION EN TECHNOLOGIE ET MAINTENANCE
AUTOMOBILE
-TOUT AUTRE ACTIVITES COMMERCIALES
ASSOCIES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société

existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE CARREFOUR PETRO IVOIRE-LOT 29-ILOT 11, Lot 29, Ilot 11

Dirigeant(s) M YEO YARDJOU MAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03512 du 28/03/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°20052/GTCA/RC/2025 du 28/03/2025

